



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 11 décembre 2023

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution du marché N° 23002DRT : Groupement de commande - Réalisation de la Planification Énergétique Territoriale, dont l'élaboration des plans climat air énergie territorial et des évaluations environnementales stratégiques de la CAB-CCMG

L'an deuxmille vingt-trois, le 11 décembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Serge LINALE, Jean-Louis MILANI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Leslie PELLEGGRI, Jean-Charles LEONARDI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Hélène PADOVANI.

ABSENTS : Pierre SAVELLI, Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI,

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 9

Pour : 9

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Attribution du marché N° 23002DRT : Groupement de commande - Réalisation de la Planification Énergétique Territoriale, dont l'élaboration des plans climat air énergie territorial et des évaluations environnementales stratégiques de la CAB-CCMG

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019 et notamment ses articles L2123-1 et R-2123-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau en matière de commande publique : Fournitures et services : préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant égal ou supérieur au seuil défini à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique (40 000 € HT à ce jour) et inférieur au seuil de procédure défini dans l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique ;

Considérant, la procédure lancée le 22 septembre 2023 ainsi qu'une remise des offres le 23 octobre 2023 ;

Vu le rapport d'analyse des offres, en vue de désigner le titulaire du marché ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

ATTRIBUE (À l'unanimité)

Le marché n°23002DRT « Réalisation de la Planification Énergétique Territoriale, dont l'élaboration des plans climat air énergie territorial et des évaluations environnementales stratégiques de la CAB-CCMG » au Groupement d'entreprises :

- **Albea Etudes & Conseils** (Mandataire solidaire) 13 rue Charles Chaumet 33200 Bordeaux ;
- **Algoé** 9 bis route de Champagne - CS 60208 - 69134 Ecully Cedex ;
- **MT Partenaires Ingénierie** 11 rue Maréchal Joffre, Caudéran, 33200 Bordeaux ;

pour un montant de 138 350,00 € HT (Prix DPGF).

AUTORISE

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Opération 3020 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGIO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr